

# Compte-rendu CGT des réunions sur les délégations syndicales...

La direction nous a fait une proposition de délégation syndicale lors de réunions paritaires de 17 personnes maximum (tous syndicats confondus). Dans sa proposition, la représentativité lors des élections n'est pas prise en compte.

Les syndicats CFDT, CFTC, FO et CGC ont accepté cette proposition à 17.

Après une suspension de séance, la Filpac-CGT proposait une délégation à 18 (tous syndicats confondus) où les délégations de chaque syndicat sont déterminées par le Code du Travail et par les élus titulaires DP obtenus aux élections.

**La proposition CGT est décomposée de la manière suivante :**

Code du Travail	Elus titulaires DP	Proposition CGT
4 CGT	4 CGT	7 CGT (donc 1 de moins...)
2 CFDT	2 CFDT	4 CFDT
2 CGC	1 CGC	3 CGC
2 CFTC	0 CFTC	2 CFTC
2 FO	0 FO	2 FO

La direction a accepté notre demande d'augmenter la délégation totale à 18, en laissant aux syndicats le soin de s'entendre sur la répartition de ces 18 élus et en affirmant que la proposition de la CGT était cohérente.

Les syndicats CFDT, CFTC, CGC et FO de PSE nous ont demandé alors de réduire notre délégation d'une personne (6) pour attribuer un élu de plus à FO (3). La CFDT pour sa part s'engageait à réduire sa délégation d'une personne pour attribuer un élu de plus à la CFTC.

Notre mode de calcul garantissant à tous une délégation correspondant à sa représentativité, nous n'avons pas considéré normal ni acceptable de perdre un élu en plus, au bénéfice d'un syndicat qui est presque inexistant à PSE.

En revanche nous avons proposé une augmentation à 3 de la délégation FO, à condition de maintenir la notre. Ceci augmenté la délégation d'une personne, soit un total de 19, ce que la Direction a refusé.

Cette proposition n'a pas été soutenue par les autres syndicats. De ce fait la Direction n'a pas accepté notre dernière proposition (d'augmenter la délégation de FO d'un élu supplémentaire).

N'ayant pas trouvé d'accord entre nous et la Direction, elle nous annonçait la fin sur le champ de nos usages.

**Nous lui avons rappelé ses obligations légales...**

Pour la suite, voir copie du courrier adressé à M. Fanneau.

Veurey, le 22 septembre 2005

**SECTEUR COMMUNICATION CGT**